Annexe 4 : PROCEDURE : Accéder à SIAM sur i – prof et saisir les vœux

1. **Connexion :**
 - Se rendre sur l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html;
 - Cliquer sur l'académie d'affectation présentée sur la carte de France ;
 - S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » et son « mot de passe » habituellement utilisé pour se connecter à I-Prof puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion »
 - Ensuite, cliquer sur l'icône « I-Prof » pour accéder aux différents services proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière 5
 - Enfin, cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM premier degré.

Un problème de connexion : contacter l'assistance informatique au 01.30.83.43.00 ou le Rectorat au 0820.36.36.36 ou via assistance.iprof@ac-versailles.fr

2. **Saisie des vœux**
 - Saisir le(s) vœu(x) : 6 vœux maximum (voir codification des départements)

Le cas échéant - lier ses vœux
 - Cliquer sur " LIER VOTRE DEMANDE " puis compléter le NUMEN du conjoint, les mêmes vœux dans le même ordre préférentiel puis VALIDER

3. **Valider et "terminer la saisie" :** Vous pouvez imprimer la fiche récapitulative de vos vœux. **Celle-ci ne constitue en aucun cas votre confirmation de participation**.

4. **Retourner dans votre rubrique courrier I Prof à compter du 26 novembre 2026**

SIGNER VOTRE CONFIRMATION ET **LA TRANSMETTRE AVANT LE 10 DECEMBRE 2026 DERNIER DELAI** SUR COLIBRIS, VIA LE LIEN SUIVANT :
https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/dsden-95/

5. **Consulter votre barème de base**

 - Cliquer sur " VOTRE BAREME " :

6. **Modifier votre barème (pour les cas de rapprochement de conjoint, handicap, CIMM (Centre d'intérêts matériels et moraux), autorité parentale conjointe et situation de parent isolé)**

 - Cliquer sur "MODIFIER" afin de corriger et / ou compléter les données
 - VALIDER.